

Projet d'établissement
Multi-accueil parental



POUR LA PETITE HISTOIRE...

○ Née d'une association loi 1901, la crèche parentale « la petite princesse » a ouvert ses portes en 1991. Devant le développement de la commune de LA CRAU, la nécessité et l'opportunité d'une création de crèche est apparue, puis son extension, en 2002, en bénéficiant de locaux neufs mis à disposition par la commune.

○ Dès lors la crèche a accueilli depuis 1991 un grand nombre d'enfants, chacun restant pour la majorité environ 3 années au sein de la structure, avant d'aller en école maternelle.

Son statut d'établissement parental, limité d'abord à 16 enfants et son emplacement d'origine : une villa avec petit jardin, en lotissement, calme et à l'écart de la circulation, lui ont toujours conféré son ambiance conviviale et familiale que les parents ont su apprécier et souvent privilégier. Puis la structure s'est vue installée dans des locaux spacieux et adaptés à l'accueil de 25 enfants, qui ont conquis les familles déjà connues ainsi que les nouvelles.

○ Aujourd'hui, nous conservons notre capacité d'accueil, mais nous nous sommes conformées aux nouvelles modalités dictées par la PSU (mise en place et réglementée par la CAF) en modifiant la forme de cet accueil.



A) PROJET EDUCATIF

Établit en concertation, sur des thèmes variables, couleurs, formes, nature, animaux... ce projet constitue le socle de l'action éducative de l'équipe pluridisciplinaire, auprès des enfants et des parents.

Véritable lieu de vie, qui doit permettre l'épanouissement de chacun, la Petite Princesse, veut permettre le développement de chaque enfant dans un environnement sécurisant, stimulant et dans le respect de son individualité.

- Respect également des rythmes, des besoins propres à chacun, en fonction de l'évolution, de l'histoire, stade de développement et demandes.*
- Respect de la famille, dans l'écoute, la disponibilité, les réponses aux interrogations et l'absence de jugement.*

L'établissement veille à la sécurité, la santé, le bien-être et le développement des enfants dans un cadre adapté.

Il permet d'accueillir les enfants nécessitant un accompagnement personnalisé. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.

L'équipe s'attache enfin, à favoriser l'autonomie et la socialisation de l'enfant, tout en gérant la séparation avec son environnement familial.

1-L'ACCUEIL

L'adaptation

C'est un moment distinct et privilégié, où le professionnel a un rôle important dans une relation très individualisée à l'enfant et à ses parents.

Progressive, l'adaptation permet d'amorcer le processus de séparation en douceur. Temps de rencontre et d'échange, cette phase permet de comprendre et connaître l'enfant dans son environnement, son histoire, sa culture, mais aussi prendre en considération les inquiétudes, questions, et attentes des parents.

Disponible et attentif, le professionnel accueillant apporte un soin particulier à ces premiers échanges, gage d'une relation de qualité par la suite.

L'accueil quotidien

Moment de la séparation entre l'enfant et le parent, cette phase d'accueil doit : - respecter les rituels de chacun

-permettre de prendre le temps nécessaire à trouver progressivement ses repères et investir les lieux en douceur

-proposer un environnement accueillant et stimulant

-mettre des mots sur l'éventuelle difficulté à se séparer

-laisser à l'enfant le choix de poser ou non son doudou, lui laisser le temps d'avoir envie de jouer et « entrer » dans le groupe.

Ces temps d'échanges avec le parent, matin et soir, permettent la continuité entre le lieu d'accueil et le contexte familial et nécessitent une transmission des informations pertinente et continue au sein de l'équipe.

2-LES SOINS

Toilette partielle, lavage du nez, des mains, changes, passage aux toilettes...

Individu à part entière, le corps de l'enfant lui appartient et il est essentiel qu'il soit respecté dans son intimité et soigné avec délicatesse et douceur.

C'est un temps d'échange et de communication, où l'adulte verbalise, explique ce qu'il fait, respecte les refus mais doit négocier au mieux afin d'aboutir à ce qui doit être fait (lavage de nez par exemple).

Chez l'enfant plus grand, le professionnel cherchera sa participation pour encourager une certaine autonomie et le rendre acteur de ce qui se passe. Chez le plus petit, il s'agit d'instaurer un climat de confiance et de sécurité, pourquoi pas par le jeu, une comptine... ?

L'acquisition de la propreté est progressive, s'effectue en concertation et en adéquation avec les parents. Respectant le stade de développement et la maturité physiologique de l'enfant, l'apprentissage de la propreté est accompagné et non imposé, par un discours positif et rassurant, jamais culpabilisant.

3-LES REPAS

Moment privilégié, convivial, de plaisir et de découverte, le repas est au centre de nombre d'apprentissages, bien plus qu'une simple réponse à un besoin biologique.

Pour les PETITS, il s'agit d'un moment d'échange individuel, pendant lequel l'adulte est disponible, à l'écoute et respecte les refus, les goûts de l'enfant ou sa fatigue ...

L'ENFANT GRANDISSANT, l'adulte l'accompagnera progressivement vers plus d'autonomie : tenir la cuillère, commencer à manger seul...tout en le valorisant et en l'encourageant.

Pour LES GRANDS, véritable temps d'éveil et d'échange avec l'adulte, le repas contribue à :

- l'apprentissage des règles de vie : attendre d'être servi, demander comme il faut, respecter l'autre, partager, rester assis...*
- la découverte des goûts, textures, saveurs : valorisé par l'adulte et encouragé sans être forcé, l'enfant prend plaisir à reconnaître les aliments, en parler, y goûter...*
- l'acquisition de l'autonomie : prendre et mettre sa serviette, manger avec sa cuillère, se nettoyer et ranger sa serviette...*

L'adulte doit valoriser cette autonomie, mais également apporter son aide pour ne pas mettre l'enfant en échec. Il s'attache à échanger et verbaliser autour des plats proposés, conserver une atmosphère calme et à inciter sans obliger.

4-LE SOMMEIL

Essentiel au développement, à la bonne santé psychique, intellectuelle et physique de l'enfant, les besoins de sommeil doivent être repérés et respectés pour chaque enfant en fonction de son rythme et son âge.

En concertation avec les parents, et à l'aide des différents outils de transmission, l'adulte met tout en place pour favoriser ces temps de récupération.

Le professionnel veille à créer un climat propice à l'endormissement :

- confort, calme et pénombre, température adaptée...*
- sécurité : non couvert, pas d'attache sucette...*
- respect des rituels : doudou, sucette, petits gestes et habitudes de chacun (qui bouge les mains, qui tortille les cheveux etc...)*
- aménagement de l'espace : lits ou couchettes espacés, lit personnel marqué du prénom, placer les premiers levés plus près de la sortie de la chambre...*
- Respect des rythmes : réveil échelonné, ne pas réveiller un enfant qui dort*

Enfin, sur un tableau, sont notées les heures d'endormissement et de lever de chacun, pour en informer les parents...

La question du sommeil étant au cœur des préoccupations de beaucoup de parents, le professionnel a également un rôle de conseil ou de sensibilisation lorsque nécessaire.

5-L'EVEIL

LE JEU Est essentiel dans le développement et l'épanouissement de l'enfant ; spontané, il constitue une véritable activité et développe son individualité et sa personnalité. Grâce au jeu, l'enfant prend place dans son environnement, il exerce un pouvoir sur les choses qui l'entourent et se rend maître d'une action qu'il a décidé.

Il rentre également en interaction et en communication avec les individus qui l'entourent, adultes ou autres enfants.

Un environnement riche et stimulant passe par un aménagement de l'espace adapté. L'adulte propose des jeux libres ou dirigés en fonction des âges et du moment de la journée, ne surcharge pas l'espace, et sépare les enfants en petits groupes en leur laissant le choix d'aller vers l'activité qui les intéresse puis de changer ensuite.

L'adulte en concertation avec l'équipe, adapte son action en fonction des besoins, des contraintes parfois et de l'âge des enfants.

Il accompagne l'enfant dans ses découvertes, observe et verbalise les actions de l'enfant.

L'ensemble des activités, situations éducatives et jeux vont permettre de développer créativité, motricité, habileté, imagination, compréhension du schéma corporel ; mais aussi langage, communication, socialisation, autonomie et sécurité affective.

L'enfant a besoin de repères et de répétitions, c'est pourquoi il y a une grande régularité dans le fonctionnement d'une journée, pendant laquelle il pourra évoluer entre :

JEUX LIBRES : construction, emboîtements, manipulation, jeux symboliques (poupées, ferme, garages...)...

JEUX DIRIGES : puzzle, lotos, tri de couleurs, perles etc...

JEUX MOTEURS : parcours de motricité, structure extérieure, vélos, porteurs danses, rondes, jeux de balles ou de ballons Etc...

EXPRESSION SENSORIELLE ET CREATRICE : activités manuelles, peinture, dessin, collage, pâte à modeler, cuisine...

EXPRESSION SENSORIELLE ET LANGAGIERE : comptines, musique, danses, histoires, marionnettes, imagiers...

L'ensemble de ces situations éducatives est ponctué, tout au long d'une journée, de ce qui constitue la trame du développement de l'enfant : LE LANGAGE.

Essentiel à la construction de chacun et dès le plus jeune âge : la verbalisation, le parler vrai, mais aussi le langage non verbal (posture, gestes...) permettent à l'enfant de mettre des mots sur les situations, les émotions, de comprendre ce qui l'entoure et bien entendu d'accéder lui-même au langage.

Le professionnel s'attache donc à employer un langage adapté, clair et respectueux.

6- LE TRAVAIL D'EQUIPE

Tous les temps forts de la vie quotidienne de l'établissement, développés tout au long de ce projet, ne peuvent se réaliser dans de bonnes conditions sans un travail cohérent, coordonné et réfléchi entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Essentiel à un accueil de qualité de l'enfant comme du parent, ce travail d'équipe est axé sur :

- LA COMMUNICATION, formelle, informelle, écrite, orale...*
- LA REMISE EN QUESTION et la recherche de solution...*
- LA PRISE DE RECUL et l'analyse des pratiques*
- L'ENTRAIDE et l'acceptation des différences de point de vue ou de façon de faire.*
- LE RESPECT et l'écoute...*
- L'ACCUEIL et l'intégration de nouveaux membres au sein de l'équipe...*

C'est cette équipe en mouvement et en perpétuelle évolution qui porte le projet éducatif et le met en œuvre quotidiennement.

Projet qui pose les grands principes à respecter et sur lequel l'équipe s'appuie pour ne jamais perdre de vue sa posture professionnelle et sa mission éducative.



B) PROJET SOCIAL

○ Le multi-accueil « la petite princesse » est une structure parentale, c'est à dire un établissement d'accueil géré en partie par une association de parents qui participent au fonctionnement de la structure.

L'établissement accueille des enfants domiciliés à la Crau, âgés de 0 à 4 ans, avec la mission de veiller à la santé, à la sécurité et au bien être de ces enfants, ainsi qu'à leur développement.

ACCESSIBILITE

En application des dispositions du sixième alinéa de l'article L214-2 et de l'article L214-7 du code de l'action sociale et des familles, l'établissement s'engage à accueillir les enfants non scolarisés, dont les parents sont bénéficiaires de certaines prestations sociales mentionnées dans le décret : Revenu minimum d'insertion, allocation de parents isolé, allocation de solidarité spécifique, primes forfaitaires.... L'établissement réserve deux places à cet effet.

L'ACCUEIL D'URGENCE

Il a pour motif une urgence de santé ou sociale. Sa durée est de 15 jours, renouvelable une à deux fois. Si la famille a besoin d'une place pérenne, la structure évalue les possibilités ; l'accueil d'urgence peut se faire sur les 15% de dépassement autorisé ; ou l'oriente vers un autre mode de garde.

○ L'établissement vise à l'intégration des enfants présentant un handicap ou une affection chronique, ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe. En cas d'accueil d'un enfant porteur de handicap ou de pathologie nécessitant un aménagement particulier, celui-ci sera concerté entre la famille, le médecin de l'établissement, le médecin traitant et la responsable. Enfin, une information spécifique relative à cette pathologie ou handicap sera faite à l'ensemble de l'équipe ainsi que les conduites à tenir.

○ Ce service donc, apporte une aide aux familles en permettant de concilier vie professionnelle et sociale, et vie familiale ; et peut représenter, enfin, un apport en matière d'information, de prévention, de conseils et d'orientation.

En effet, l'équipe pluridisciplinaire se veut d'être un interlocuteur privilégié tant en ce qui concerne l'enfant qu'en ce qui concerne des problèmes éventuels rencontrés par les parents, si cela rentre dans son champ de compétence.

○ L'équipe éducative s'attache à remplir ses fonctions dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante et en organisant de manière adaptée à leurs besoins : les repas, le sommeil, le repos, les soins et les activités de jeu et d'éveil.

C) LES PRESTATIONS D'ACCUEIL

La capacité d'accueil est de 25 places pour enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Seuls les enfants de parents domiciliés à la Crau sont admis. Aucune condition d'activité professionnelle du ou des parents n'est exigée.

Enfin cet accueil peut être :

- régulier : les besoins sont connus à l'avance et récurrents, les enfants sont inscrits selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuel.
- occasionnel : l'enfant est connu et inscrit, mais nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.
- d'urgence (cf Projet social)

Le multi-accueil est ouvert de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

L'établissement est fermé :

- Durant les jours fériés et se réserve le droit de fermer à l'occasion de certains « ponts » en prenant l'engagement de prévenir les familles suffisamment à l'avance.
- 4 semaines au mois d'Août, et une semaine entre Noël et le jour de l'an, les dates exactes étant communiquées aux familles dans un délai suffisant à leur organisation.

L'accueil de l'enfant et de son parent, le matin est un moment de transition et privilégié, où le personnel présent, prend le temps d'accueillir, de s'informer sur le vécu de l'enfant, note les informations nécessaires pour le reste de l'équipe sur un cahier de transmission, et laisse le temps à l'enfant d'arriver, tout en l'aidant à gérer cette séparation.

Le départ également, est un moment d'échange avec le parent. La transmission de la journée de l'enfant permet cette continuité entre la famille et le lieu d'accueil. Les parents sont informés du déroulement de cette journée d'une part, par un tableau illustré à l'entrée de la crèche et d'autre part de la vie de leur enfant plus individuellement à l'aide de cahiers et tableaux de transmission remplis par le personnel tout au long de la journée.

Si l'équipe a une information particulière à donner aux parents, elle se fait alors par voie d'affichage et oralement lors des temps d'accueil.

D) LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

L'équipe est composée d'un personnel d'encadrement suffisant et qualifié :

- Une éducatrice de jeunes enfants
- Trois auxiliaires de puériculture, dont une assure la continuité de direction
- Trois CAP petite enfance
- Un agent d'entretien
- Deux apprenties
- Un médecin intervenant dans la structure une fois par semaine.
-

LES FONCTIONS DE LA RESPONSABLE TECHNIQUE : Educatrice de jeunes enfants

○ Responsable technique de la structure, l'éducatrice de jeunes enfants a autorité fonctionnelle sur tout le personnel : stagiaires, agents de service, infirmière, auxiliaires, aides auxiliaires, apprentis, intervenants extérieurs.

Elle est garante de la gestion administrative et financière de l'établissement, de la gestion de l'équipe, du planning, de la communication avec les différents interlocuteurs. Elle est garante de la mise en place d'actions éducatives, de prévention qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants dans un projet d'équipe.

L'éducatrice est responsable :

- Des relations avec les différents intervenants
- Des relations avec les parents
- Des dimensions éducatives et pédagogiques du projet d'établissement
- De la conception et de l'élaboration en équipe, du suivi et de l'évaluation du projet éducatif
- De l'animation et de la coordination de l'équipe pédagogique auprès des enfants
- De la sécurité des enfants tant physique que psychologique et affective
- De l'engagement des moyens nécessaires au bien-être des enfants
- Du bon fonctionnement de la crèche
- Des relations harmonieuses au sein de l'équipe, dans le respect des autres
-

Elle a pour fonctions de :

- Veiller à la cohérence du projet dans les actes quotidiens
- Analyser les situations et adapter les actions en concertation avec l'équipe
- Observer les enfants et les situations
- Veiller à un bon accompagnement de l'enfant par l'équipe
- Accueillir les enfants et les parents
- Faire partager ses connaissances psychopédagogiques pour expliquer les actions à envisager en équipe
- Evaluer et rajuster si nécessaire les actions déjà mises en place
- Contribuer à l'éveil et au bien-être des enfants
- Préserver le lien parent/enfant en aidant à la séparation
- Transmettre ses compétences
- Accompagner l'équipe dans la mise en œuvre des actions
- Partager avec les parents des connaissances en matière d'éducation

La continuité de direction

En l'absence de la responsable, la responsable adjointe et auxiliaire de puériculture assurent en toute circonstance la continuité de direction. En leur absence à toutes les deux, la continuité de direction est assurée par l'infirmière diplômée d'état puis par l'auxiliaire puéricultrice désignée.

LE MEDECIN DE L'ETABLISSEMENT

- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec la responsable et l'infirmière de l'établissement
- Organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence
- Assure, en collaboration avec l'infirmière et la responsable technique, les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.
- S'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans la structure.

- Veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème nécessitant un traitement particulier, et le cas échéant met en place un **projet d'accueil individualisé**, ou y participe.

- Assure la visite d'admission, avec l'accord des parents, cette visite pouvant être effectuée par le médecin traitant de la famille, sauf pour les enfants de moins de 4 mois et des enfants présentant un handicap, une affection chronique etc...

- Examine les enfants avec l'accord des parents, pour l'exercice de ses fonctions et lorsqu'il l'estime nécessaire, à son initiative ou à la demande de l'infirmière et des responsables.

L'INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable, elle a autorité fonctionnelle sur les stagiaires, l'agent de service, l'aide auxiliaire, les animateurs, l'apprentie, les intervenants

Elle est garante des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

L'infirmière est responsable :

- De la sécurité physique, psychologique et affective de l'enfant.
- Des dimensions éducatives et sanitaires autour des enfants.
- De la bonne adaptation de chacun d'eux et du respect de leurs besoins
- De l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière.
- Des modalités de délivrance des soins dont les enfants peuvent avoir besoin
- De la mise en œuvre des prescriptions médicales.
- Du bon fonctionnement de l'établissement en l'absence des responsables.

Elle a pour fonctions, en concertation avec le médecin de l'établissement, et la responsable, de :

- Définir le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence
- Assurer la mise en œuvre des protocoles définis par le médecin de l'établissement
- Enseigner au personnel de l'établissement, les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants
- Prendre soin de l'enfant, veiller à son bien être
- Eveiller les enfants au regard de leurs capacités, âge et stade de développement
- Observer les enfants et les situations
- Veiller à la cohérence du projet dans les actes quotidiens
- Analyser les informations recueillies et adapter les actions en concertation avec l'équipe

- Accompagner l'enfant dans les différents temps de vie (repas, change, sieste, activités, jeu)
- Accueillir les enfants et les parents
- Transmettre ses compétences
- Contribuer à l'éveil et au bien-être de l'enfant
- Préserver le lien parent/enfant en aidant à la séparation

- Repérer les troubles éventuels de l'enfant et en informer la directrice
- Encadrer les stagiaires
- Partager avec les parents des connaissances en matière d'éducation

L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : dont une assure la continuité de direction

○ Sous l'autorité hiérarchique de la responsable, elle a autorité fonctionnelle sur les stagiaires, agents de service, aides auxiliaires, animateurs, apprentis, intervenants. Elle est garante de la mise en place d'actions éducatives, d'animation, de prévention qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants dans un projet d'équipe.

L'Auxiliaire est responsable :

- De la sécurité physique, psychologique et affective des enfants
- Des dimensions éducatives et sanitaires autour des enfants
- De la gestion du matériel ludique
- De l'engagement des moyens nécessaires au bien-être physique et psychologique de l'enfant
- Du bon fonctionnement de la crèche en cas d'absence de la responsable
- Des relations harmonieuses au sein de l'équipe dans le respect des autres.

Elle a pour fonctions de :

- Prendre soin de l'enfant, veiller à son bien être
- Eveiller les enfants au regard de leurs capacités, âge et stade de développement
- Observer les enfants et les situations
- Veiller à la cohérence du projet dans les actes quotidiens

- Analyser les informations recueillies et adapter les actions en concertation avec l'équipe
- Accompagner l'enfant dans les différents temps de vie (repas, change, sieste, activités, jeu)
- Accueillir les enfants et les parents
- Transmettre ses compétences
- Contribuer à l'éveil et au bien-être de l'enfant
- Préserver le lien parent/enfant en aidant à la séparation
- Repérer les troubles éventuels de l'enfant et en informer la directrice
- Encadrer les stagiaires
- Aider aux tâches ménagères si nécessaire
- Partager avec les parents des connaissances en matière d'éducation

LE CAP PETITE ENFANCE :

○ Elle est placée sous l'autorité et la responsabilité des auxiliaires, de l'infirmière et de l'éducatrice.

Elle est garante de la mise en place d'actions éducatives, d'animation, de prévention, qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants dans un projet d'équipe.

- Elle veille à la sécurité des enfants
- Elle met en place des activités d'éveil
- Elle accompagne les enfants dans les différents temps de vie (repas, change, sieste, activité, jeu)
- Elle contribue au bien-être des enfants
- Elle prend part aux tâches ménagères

L'ANIMATRICE :

- Elle veille à la sécurité des enfants
- Elle met en place des activités d'éveil
- Elle accompagne les enfants dans les différents temps de vie (repas, change, sieste, activité, jeu)
- Elle contribue au bien-être des enfants
- Elle prend part aux tâches ménagères

L'AGENT D'ENTRETIEN :

○ Elle a en charge les tâches ménagères, l'entretien et la propreté des locaux et du matériel, ainsi que la gestion de ses stocks.

E) LA PLACE DES FAMILLES ET LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

○ L'action éducative de l'équipe trouve son sens, non seulement auprès de l'enfant mais aussi auprès de la famille dans sa globalité. Il s'agit de travailler en adéquation avec les parents et dans le respect de l'environnement familial, géographique et social de l'enfant. Echanges, communication, relation de confiance sont le socle d'un accueil de l'enfant de qualité.

○ Les parents enfin, peuvent participer en fonction de leur disponibilité et moyens, à la vie de la crèche : implication au sein du bureau ou du conseil d'administration, travaux de bricolage, dépannages, dons de matériel et de jouets, participation aux fêtes calendaires, anniversaires, kermesse...

F) RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

L'établissement est en interaction constante avec les différents organismes extérieurs :

La mairie : partenariat, subvention, compte rendu financier...

La CAF : application stricte des modalités de la PSU, compte rendu financier et du taux d'occupation, suivi de la réglementation...

La PMI : Application des directives, mise à jours des documents obligatoires, conseils, contrôles et informations sanitaires, agréments...

Les services vétérinaires : normes hygiéniques, contrôle des repas, cuisines...

